



Le Vieux Continent n'a pas réussi à dissuader les Etats-Unis de lui imposer 15 % de tarifs douaniers, sauf dans quelques secteurs stratégiques. En France, la consternation domine

## *Droits de douane*

# Face à Trump, l'Europe limite la casse

### *Oscillation*

Donald Trump et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen ont conclu dimanche en Ecosse **un accord douanier prévoyant que les produits européens exportés aux Etats-Unis seront taxés à 15%**. Lundi, la Bourse de Paris a accueilli fraîchement cette nouvelle que les investisseurs perçoivent comme défavorable au Vieux Continent.

Marc Vignaud

URSULA VON DER LEYEN a fini par toper avec Donald Trump. Après son face-à-face avec le président américain dans son club de golf en Ecosse, dimanche, la présidente de la Commission européenne s'est résolue à accepter l'accord commercial proposé. Les entreprises européennes vont être soumises à 15% de droits de douane. Au lendemain de ce deal, les réactions oscillaient entre soulagement et un sentiment d'impuissance de l'Union européenne (UE) face au rouleau compresseur américain.

Soulagement car, après des mois d'incertitudes, les nouvelles règles du jeu sont enfin connues pour les entreprises. Elles échappent à la menace de droits d'entrée sur le marché américain de 30 à 50% un temps agité par la Maison Blanche. Ursula von der Leyen a obtenu que le tarif de 15% ne s'ajoute pas aux droits réduits existants, ce qui limite la hausse effective des taxes autour de 10%. A ce stade, les semi-conducteurs ou les

produits pharmaceutiques, d'intérêt majeur pour l'Europe, ne se voient pas appliquer de tarifs supérieurs. Stratégique pour la France, le secteur aéronautique bénéficie d'une exemption. Mais le deal laisse un goût amer dans la bouche.

« Il serait faux de dire que cet accord est équilibré », a reconnu le ministre français du Commerce extérieur, Laurent Saint-Martin. Pour éviter l'escalade, l'UE a dû céder aux exigences de Trump qui a besoin de ces droits de douane pour contenir la dérive du déficit public américain tout en finançant ses baisses d'impôts. Le communiqué envoyé par la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA) illustre ce sentiment mêlé. Le compromis commercial « met fin à l'incertitude », mais « fait peser une menace significative sur la compétitivité de l'industrie », écrit-elle, dans la même veine que le Medef.

« **Jour sombre** ». Très remonté,





l'ancien Commissaire européen français Thierry Breton rappelle que l'augmentation des droits de douane s'ajoute à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar depuis janvier, ce qui renchérit encore les exportations vers les Etats-Unis.

« C'est un jour sombre que celui où une alliance de peuples libres, rassemblés pour affirmer leurs valeurs et défendre leurs intérêts, se résout à la soumission », a considéré le Premier ministre français, François Bayrou sur X. Au risque de valider l'analyse de Marine Le Pen. Celle-ci a sauté sur l'occasion pour dénoncer, dimanche soir, un « fiasco

●●● Pages 2 à 4

### ●●● Suite de la page 1

politique, économique et moral ». « Politique » parce que la Grande-Bretagne, sortie de l'Union européenne, a arraché un taux plus favorable, de 10%. La leader du RN oublie cependant que le Royaume-Uni n'a pas le même excédent commercial vis-à-vis des Etats-Unis, obsession de Trump.

Elle dénonce ensuite un deal qui avantagerait l'automobile allemande au détriment de l'agriculture française. Ce que plusieurs experts interrogés par l'Opinion récusent. Selon Laurent Saint-Martin, les spiritueux (mais pas le vin) devraient par exemple être exemptés des 15% et les « produits agricoles sensibles » ne sont pas concernés par des droits de douane réciproques ramenés à zéro sur certains produits dans ce secteur.

**Moins mauvais.** « L'Europe y perd, puisque nos entreprises vont voir leurs exportations vers les Etats-Unis diminuer, mais ces droits de douane seront payés par les ménages américains et les firmes américaines, ce qui va générer de l'inflation aux Etats-Unis », relativise Antoine Bouët. Economiste spécialiste du commerce international, directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), il compte parmi ceux qui voient le compromis obtenu comme un moindre mal. Selon lui, risquer l'escalade n'en valait pas la chandelle. « Tout le monde est furieux de la politique de Trump depuis son arrivée à la Maison-Blanche, mais cela biaise notre jugement. On voudrait le punir. La Commission a une attitude plutôt sage, qui évite une guerre commerciale avec des tarifs de 30% ou supérieurs de chaque côté, ce qui augmenterait nos pertes. C'est un choix politique ».

Ancien directeur général du Commerce extérieur de la Commission, Jean-Luc Demarty est plus sceptique. Selon cet expert français en négociation commerciale, l'Europe aurait dû, au contraire, suivre la voie de la Chine. Pour cela, il aurait fallu agiter des paquets de rétorsions bien plus puissants en incluant la question des services et l'outil anti-coercition, soit le bazooka inventé par l'UE pour éviter un chantage commercial après le premier mandat Trump.

Mais cela aurait nécessité d'avoir les reins solides en acceptant une guerre commerciale temporaire. Avec l'espoir que le président américain finisse par reculer face aux conséquences économiques et financières. Les Etats membres y étaient-ils prêts ? Même la France n'a pas vraiment plaidé pour sortir l'instrument anti-coercition, sauf en cas d'échec des négociations.

Dès lors, le choix politique a été de « limiter la casse ». Dans ce cadre, le deal conclu peut être considéré, selon Jean-Luc Demarty, comme « un des moins mauvais possibles ». L'idée était d'accepter des droits de douane généraux pour protéger des secteurs stratégiques des tarifs bien plus élevés (pharmacie, automobile, aéronautique, semi-conducteurs). Ce qui suppose que Trump respecte sa parole sur ces secteurs stratégiques. C'est loin d'être assuré...

« La Chine a fini avec 30% de droits de douane, le double de 15% », objecte de son côté le président du Conseil d'analyse économique, l'économiste Xavier Jaravel, pour qui « le pire a été évité ». Avec l'espoir que les Etats-Unis reviennent, à plus long terme, sur leur position, devant les inconvénients économiques d'un retour au protectionnisme.

Comme Laurent Saint-Martin, le ministre de l'Industrie, Marc Ferracci, et celui des Affaires européennes, Benjamin Haddad, considèrent que la partie n'est pas jouée. Sur X, ce dernier plaide en faveur de « l'activation de l'instrument anti-coercition européen (...) pour taxer les services numériques ou les exclure de marchés publics ». La consigne serait poussée par l'Elysée. Cet espoir est toutefois balayé par Jean-Luc Demarty. « Ça n'avait de sens que si on ne parvenait pas à un compromis avec Trump, afin de le faire reculer. A partir du moment où on passe un accord, on ne va pas commencer par le tuer. » En attendant, la France réclame à l'Europe une protection pour les filières exposées.

@mvignaud ✕



*« La Commission a une attitude plutôt sage, qui évite une guerre commerciale avec des tarifs de 30 % ou supérieurs de chaque côté »*



JACQUELYN MARTIN / AP / SIPA PRESS

**Ursula von der Leyen et Donald Trump** à Turnberry, en Ecosse, le 27 juillet.





SIPA PRESS

**La production viticole française** ne devrait pas échapper aux 15% de droits de douane de l'accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

